

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance extraordinaire n° 510
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 29 janvier 2026, 14 h 30

Adopté le 26 mars 2026

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
- M. Serge Lamontagne, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Nancy Chahwan, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Simon Girard, membre
- M. Keven Tardif, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Geneviève Pouliot, secrétaire générale adjointe

SONT PRÉSENTES PAR TEAMS :

- M^{me} Julie Chaurette, membre
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général
- M^{me} Véronique Pelchat, conseillère au Secrétariat général

EST ABSENT :

- M. Christian Cyr, membre

SONT INVITÉS :

- M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques
- M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim
- M. Pascal D'Astous, conseiller stratégique au Bureau du président-directeur général

1. PRÉSENCES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 26.01.29.

2. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 26.01.29.

3.2 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

L'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 26.01.29.

4.2 Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du CA se tiendra le 19 février 2026, à 8 heures, à Montréal. Le calendrier 2026 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 26.01.29.

5. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ET TOUR DE TABLE

La présidente du conseil d'administration (PCA) souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et invite l'ensemble des administrateurs à se présenter. Un tour de table est alors effectué.

6. RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉCHANGES

La PCA invite ensuite M. Serge Lamontagne, président-directeur général (PDG), à prendre la parole. Celui-ci se présente et expose aux membres ses principales priorités, soit :

- Répondre aux recommandations des différents rapports externes, avec une approche intégrée.
- Mettre en œuvre un plan de retour à l'équilibre budgétaire et de résorption du déficit, en révisant notamment le modèle d'affaires de la Société.
- Optimiser les processus pour améliorer les services à la clientèle.

- Déployer l'armement des contrôleurs routiers incluant le déploiement des contrôleurs sur la route.

M. Lamontagne ajoute porter une attention particulière à l'intégration des employés dans sa démarche.

Des échanges s'ensuivent. Ils portent notamment sur les sujets suivants :

- Le climat de confiance entre le gouvernement et le CA. M. Lamontagne souligne qu'il est essentiel que l'organisation parle d'une seule voix et que les orientations soient préalablement validées par le CA.
- La collaboration entre les équipes de l'organisation et le CA. M. Lamontagne indique qu'une feuille de route pour la prochaine année, incluant les livrables attendus et les échéanciers, sera présentée aux membres. Il précise que le rôle du CA ne doit pas se limiter à entériner des décisions.
- Le rapport de l'Autorité des marchés publics (AMP) et les contrats en cours à la Société. M. Lamontagne indique qu'à première vue, aucun enjeu majeur n'a été constaté. Il ajoute qu'il rencontrera les représentants de l'AMP au lendemain de la séance. Par ailleurs, la PCA demande à la direction de préparer un résumé du rapport pour transmission aux membres.
- La nécessité de ne pas attendre trop longtemps avant d'aborder les enjeux de long terme et la capacité de l'organisation à soutenir de nouveaux changements. M. Lamontagne mentionne avoir rencontré les vice-présidents et observé que ceux-ci sont déjà engagés dans le mouvement. Il précise devoir maintenant rencontrer les directeurs généraux afin d'évaluer plus précisément la capacité organisationnelle à mener les changements envisagés. Il fait part de ses perspectives quant aux accompagnements envisagés pour soutenir la réflexion sur les orientations futures.
- La mise en place d'une cellule de restructuration. La PCA mentionne que cette cellule est composée de trois personnes provenant principalement du secteur privé, et que son travail est soutenu par l'équipe M^{re} Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale. Elle précise que la cellule se penche actuellement sur le modèle d'affaires de la Société, en s'inspirant des pratiques observées ailleurs, notamment à partir d'un exercice d'étalonnage réalisé par l'ENAP. Elle ajoute que, lorsque le rapport de la Commission Gallant sera déposé, la cellule tiendra compte des recommandations formulées. Elle mentionne également que le dépôt du rapport de la cellule est prévu deux mois après celui de la Commission Gallant et qu'il fera l'objet d'une présentation au CA.
- Les attentes des membres quant à ce que devrait être la Société dans les prochaines années, notamment en ce qui concerne la sécurité routière. Les échanges mettent en évidence l'importance pour les membres d'améliorer le bilan routier et de réduire le nombre de personnes accidentées de la route, notamment par une action accrue par la Société. M. Lamontagne réitère que, suivant la conclusion des travaux de la Commission Gallant et la poursuite des opérations en cours, l'organisation sera en mesure d'améliorer sa performance. Il est conscient que la Société doit jouer un rôle majeur dans l'amélioration du bilan routier. Selon lui, il importe que la Société donne le ton, agisse en amont et s'inscrive dans une démarche sociétale.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La PCA souhaite remercier mesdames Ka Yan Lisa To et Claudia Di Iorio, administratrices dont le mandat a pris fin, pour leur engagement et leur précieuse contribution aux travaux du CA. Elle souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres et félicite M. Stéphan Deschênes pour le renouvellement de son

mandat. Elle souligne que ces nominations et ce renouvellement permettent d'assurer un équilibre des compétences au sein du CA, particulièrement en regard du contexte dans lequel évolue l'organisation.

La PCA réitère sa volonté de se tourner vers l'avenir et d'intensifier les efforts en matière de sécurité routière, de services à la clientèle et d'indemnisation.

Elle rappelle également son engagement à rendre publics, sur le site internet de la Société, les procès-verbaux du CA. Elle souhaite que ceux-ci y soient déposés de manière trimestrielle et qu'ils soient facilement accessibles.

La PCA conclut son rapport en réaffirmant l'engagement pris devant la Commission Gallant d'inviter les auditeurs externes de la Société à participer aux travaux du comité actif-passif et audit (CAPA). Elle rappelle qu'il a été décidé de conclure un avenant au contrat liant la Société à l'auditeur externe nommé par le gouvernement, afin d'y inclure une nouvelle portée de travail, ainsi que les coûts additionnels associés. Elle ajoute par ailleurs que l'AMP, dans son récent rapport, a apporté des précisions sur ce qui peut être considéré comme un élément « accessoire » à un contrat, ce qui influence la possibilité de recourir à un avenant selon la nature du contrat initial. Or, dans le présent cas :

- le contrat initial porte uniquement sur la vérification des états financiers ;
- la nouvelle prestation ne peut être réalisée que par l'auditeur externe désigné.

Ainsi, la PCA informe les membres que la Société doit conclure un contrat de gré à gré avec l'auditeur externe pour cette prestation supplémentaire et que, par conséquent, le véhicule contractuel doit être ajusté, et la résolution du 11 décembre 2025 doit être modifiée en conséquence.

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, présente la résolution proposée à la lumière de ce qui précède. Des discussions s'ensuivent et des ajustements au projet de résolution sont demandés.

Puis, l'approbation de la résolution suivante est proposée par M. Simon Girard et appuyée par M^{me} Corinne Charette :

Résolution

ATTENDU QUE par le décret 982-2025 du 16 juillet 2025, le gouvernement a nommé la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. à titre d'auditeur externe (ci-après « auditeur externe ») pour vérifier, conjointement avec le vérificateur général, les livres et comptes de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 ;

ATTENDU QUE par la résolution AR-3216 du 11 décembre 2025, le conseil d'administration (ci-après « conseil ») a notamment décidé :

- que soient invités les auditeurs du Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe à titre d'observateurs aux séances du comité actif-passif et audit (ci-après « CAPA ») ;
- que soit conclu un avenant entre l'auditeur externe nommé par le gouvernement et la Société pour y prévoir l'ajout de portée au contrat initial ainsi que les coûts supplémentaires afférents ;

ATTENDU QUE la présence éventuelle de l'auditeur externe aux séances du CAPA pour l'année 2026 n'est pas prévue au contrat initial conclu avec ce dernier lequel vise exclusivement la vérification des états financiers de la Société ;

ATTENDU QUE dans le cadre de son mandat d'analyse de l'attribution et de l'exécution des contrats découlant du projet CASA/SAAQclic, l'Autorité des marchés publics (ci-après « AMP ») a formulé, le

13 janvier 2026, des ordonnances et recommandations à la Société de l'assurance automobile du Québec à l'égard de sa gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa décision, l'AMP a apporté des précisions additionnelles quant à la notion de ce qui est « accessoire » à un contrat, permettant ou non le recours à un avenant compte tenu de la nature d'un contrat ;

ATTENDU QU'en application des enseignements de l'AMP, la présence éventuelle de l'auditeur externe aux séances du CAPA pour l'année 2026 ne peut constituer un accessoire au contrat initial ;

ATTENDU QUE les coûts afférents à la présence de l'auditeur externe nommé par le gouvernement seront inférieurs à 139 000 \$ pour une année, un contrat de gré à gré peut être convenu entre la Société et l'auditeur externe en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

ATTENDU QUE le véhicule contractuel initialement retenu doit être ajusté et que la décision le concernant prise par la résolution AR-3216 du 11 décembre 2025 doit être modifiée en conséquence.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les décisions prises par la résolution AR-3216 du 11 décembre 2025 soient maintenues, à l'exception de celle voulant que soit conclu un avenant entre l'auditeur externe nommé par le gouvernement et la Société pour y prévoir l'ajout de portée au contrat initial ainsi que les coûts supplémentaires afférents ;

QUE cette décision soit remplacée par la suivante :

- que soit conclu un contrat de gré à gré entre la Société de l'assurance automobile du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et visant à prévoir la présence de ce dernier aux séances du comité actif-passif et audit pour l'année 2026 ainsi que les coûts afférents.

Résolution AR-3219 du 26.01.29

Tout au long du rapport de la PCA, les membres échantent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

La tenue d'une activité d'échange. La PCA mentionne qu'avec l'arrivée récente de M. Serge Lamontagne, PDG, l'activité d'échange prévue en avril serait reportée à l'automne 2026.

Les efforts en matière de sécurité routière et les enjeux liés à SAAQclic. La nécessité que la Société recentre ses efforts sur l'amélioration du bilan routier. Plusieurs priorités doivent être réaffirmées, notamment la problématique liée à l'alcool au volant, la problématique des grands excès de vitesse, ainsi que le respect et la protection des usagers vulnérables. L'apport des partenariats est également souligné comme un levier essentiel pour progresser sur ces enjeux. Aussi, les membres insistent sur la nécessité d'examiner l'enveloppe de 44 M\$ afin d'identifier de nouvelles initiatives pour contribuer à améliorer le bilan routier. Ils proposent également l'intégration d'une approche comportementale plus fine pour influencer les comportements des usagers de la route. Enfin, une demande est formulée pour que soit créé, mis à jour et partagé avec les membres un tableau sur l'avancement des grands dossiers de la Société. En réponse à cette préoccupation, le PDG confirme qu'un tableau des priorités pour les douze prochains mois sera produit, afin d'assurer un suivi clair et structuré des actions engagées.

Les suites à donner au rapport de l'AMP. M. Lamontagne informe les membres qu'il souhaite rencontrer des représentants de l'AMP et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin de convenir des mesures à mettre en œuvre.

8. COMPOSITION DES COMITÉS – DÉCISION

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 26.01.29, les documents suivants :

- Un projet de résolution et un tableau sur la composition des comités.

La PCA présente les changements proposés à la composition des comités. Elle souligne que ces ajustements ont été réalisés afin d'assurer un équilibre entre l'expérience et l'apport de nouveaux points de vue.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par M. Stéphan Deschênes et appuyée par M^{me} Louise Champoux-Paillé :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* prévoit que le conseil d'administration (ci-après « conseil ») nomme les membres des comités du conseil (ci-après « comité(s) ») et les présidents de ceux-ci sur recommandation de la présidente du conseil ;

ATTENDU QU'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président du comité ;

ATTENDU QUE la présidente du conseil est membre d'office de tous les comités ;

ATTENDU QUE le président-directeur général est membre de tous les comités ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration nomme les membres de ses comités ainsi que leurs présidents à compter de ce jour et conformément à la recommandation de la présidente du conseil d'administration, soit :

Comité de gouvernance et d'éthique	Louise Champoux-Paillé, présidente Michel Bouchard Nancy Chahwan Corinne Charette Stephan Deschênes
Comité actif-passif et audit	Julie Charette, présidente Nancy Chahwan Corinne Charette Christian Cyr Stéphan Deschênes Simon Girard
Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines	Christian Cyr, président Michel Bouchard Louise Champoux-Paillé Jean-Marie De Koninck Simon Girard

Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité	Nancy Chahwan, présidente Corinne Charette Jean-Marie De Koninck Stéphan Deschênes Keven Tardif
Comité de gestion intégrée des risques	Nancy Chahwan, présidente Louise Champoux-Paillé Julie Chaurette Christian Cyr

Résolution AR-3220 du 26.01.29

9. **DÉPÔT À VENIR DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – INFORMATION**

M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, ainsi que M. Pascal D'Astous, conseiller stratégique au Bureau du président-directeur général, sont invités à joindre les membres du conseil.

9.1 **Coordination du plan d'action à venir**

M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 a) du 26.01.29, le document suivant :

- Une feuille de route sur les rapports d'enquête et recommandations.

M^{me} Guillemette se présente et explique que l'un des mandats de son équipe consiste à coordonner le suivi des différents plans d'action découlant des recommandations formulées dans les divers rapports externes. Elle précise que les dates de dépôt des différents rapports étant connues, les équipes travaillent conjointement afin de s'assurer d'être prêtes à recevoir les différentes recommandations découlant de ces rapports, notamment celles du rapport de la Commission Gallant. D'ailleurs, afin d'agir avec proactivité, les équipes travaillent à la mise en œuvre et au suivi des recommandations formulées dans le mémoire présenté par la Société à cette commission.

Enfin, M^{me} Guillemette insiste sur l'étroite collaboration qui existe entre ses équipes et celles de la DGAJC, de la Direction générale des partenariats et de la performance corporative ainsi que de la Direction générale des ressources humaines. En conclusion, elle mentionne que son équipe est prête à accueillir les différents rapports à venir.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- La compréhension des attentes par les équipes de l'organisation. M^{me} Guillemette souligne que les travaux réalisés par son équipe contribuent à assurer une compréhension commune des livrables, des messages et des délais. Chaque secteur est bien informé des éléments à venir

ainsi que des échéanciers prévus. Les équipes de l'organisation sont déjà en action concernant le rapport de l'AMP, lequel dispose d'un échéancier clair pour chacun des secteurs.

- L'adaptabilité des plans d'action aux recommandations à venir. Elle ajoute par ailleurs que la suite au rapport de l'AMP doit être donnée dans un délai de 60 jours. Elle rappelle que les travaux liés à ces recommandations sont déjà en cours et que la structure de travail est bien établie.
- L'implication du Bureau-conseil en éthique aux suites à donner aux différents rapports. M. Lamontagne indique qu'une approche globale est prévue, ce qui permettra d'assurer, entre autres choses, une participation adéquate du Bureau-conseil en éthique.
- Le modèle d'affaires et la gestion des priorités. Les membres soulignent l'importance d'intégrer aux travaux une réflexion sur le modèle d'affaires de la Société, d'assurer la cohérence des messages et de favoriser la rapidité d'action. Ils ajoutent qu'avec la publication de plusieurs rapports qui se chevaucheront, il devient essentiel de maintenir une cohérence ainsi qu'un ordre de priorité clair dans les actions à entreprendre. M. Lamontagne mentionne que les occasions de renforcer cette cohérence seront saisies, notamment lors de la production et de la diffusion du rapport annuel de gestion.

M^{me} Guillemette quitte la séance.

9.2 Stratégie de communication de la Société

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 b) du 26.01.29, le document suivant :

- Un plan de communication sur le dépôt du rapport Gallant.

M. D'Astous se présente. Puis, M^{me} Lafond présente la stratégie de communication retenue par la Société ainsi que la posture qui sera privilégiée dans le contexte du dépôt du rapport à venir.

Pour sa part, M. D'Astous présente le fonctionnement de la cellule tactique, composée de représentants des affaires juridiques, des communications et du Bureau du PDG. Il précise que les canaux de communication et les lignes directrices de cette cellule seront définis avant le dépôt du rapport de la Commission Gallant. Il indique également qu'un outil de type « questions-réponses » sera préparé pour l'ensemble des rapports. Il souligne la volonté d'offrir une réponse coordonnée pour tous les rapports et ajoute que le plan de communication pourra être ajusté selon l'évolution du contexte.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Les relations de presse et la préparation aux imprévus. M^{me} Lafond rappelle qu'un outil de type « questions-réponses » est en développement afin d'assurer des messages clairs et uniformes. Elle précise également que le relationniste désigné sera M. Simon-Pierre Poulin, de la Direction générale des communications et des relations publiques (DGCRP), lequel fait partie de la cellule tactique.
- La coordination gouvernementale. M. D'Astous indique que le plan de communication sera présenté au secrétaire général associé à la communication gouvernementale. La PCA invite les participants à regarder comment les choses s'étaient déroulées lors de la Commission Charbonneau.

- L'occasion de diffuser des messages positifs. Il est entendu que si des opportunités se présentent, la Société pourrait diffuser des messages de sécurité routière et d'amélioration de sa performance.
- Le rôle des gestionnaires de proximité. Les membres soulignent l'importance d'outiller adéquatement les gestionnaires afin qu'ils puissent relayer efficacement l'information aux employés.
- La valorisation des apprentissages de la transformation numérique. Les membres soulignent l'importance de démontrer que la Société a tiré des leçons de la transformation numérique.
- Les stratégies médias. Les membres souhaitent être informés et disposer des outils nécessaires pour assumer pleinement leur rôle.
- Le budget de communication. M. D'Astous précise que le financement nécessaire au déploiement du plan de communication provient des enveloppes internes existantes.

M^{me} Lafond ainsi que M. D'Astous quittent la séance.

10. SUIVI D'UN PROJET MAJEUR – INFORMATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-10 du 26.01.29, les documents suivants :

- Un sommaire anonymisé de correspondances reçues
- Deux communications émises en réponse aux correspondances
- Un suivi de la séance extraordinaire du Comité des technologies de l'information et de la Cybersécurité du 16 décembre 2025.

La présidente du Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité informe les membres d'un récent échange de correspondances relativement au suivi d'un projet majeur.

Les membres souhaitent savoir si la DGCRP est informée de la situation. M. Lamontagne mentionne que le conseiller stratégique au Bureau du président-directeur général a été mis au courant.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Suivi coûts CASA

M. Serge Lamontagne, PDG, dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 26.01.29, le document suivant :

- Une note sur les coûts du projet CASA, volets développement et exploitation

M. Lamontagne informe les membres qu'il a demandé aux équipes de l'organisation de revoir l'estimation des coûts de développement et d'exploitation du projet CASA. Il ajoute avoir demandé que cette révision inclue les coûts à venir liés aux livraisons 2.5 et 3, ce qui représente un ajout aux coûts estimés du projet. Il précise que les résultats de cette nouvelle évaluation seront transmis de nouveau à la Commission Gallant (pour information) ainsi qu'au Vérificateur général du Québec.

Il est demandé d'ajouter le point suivant :

11.2 Règlement sur le remboursement de certains frais

Il est rappelé que la Société a dû apporter des modifications au projet de *Règlement sur le remboursement de certains frais* afin de tenir compte des ajustements effectués par la Régie de l'assurance maladie du Québec et le Secrétariat du conseil exécutif à la liste des médicaments figurant à l'annexe 1 du *Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments*. Comme ce type d'ajustements doit être approuvé par le CA, un courriel a été transmis à l'ensemble des membres afin d'obtenir leur accord sur la version modifiée du projet de règlement (incluant la version anglaise), ainsi que leur accord pour la transmission du projet de règlement au gouvernement pour approbation et prépublication à la *Gazette officielle du Québec*.

La direction confirme avoir reçu une réponse favorable de la part de tous les membres et avoir assuré les suites nécessaires au dossier.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Serge Lamontagne, PDG.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h 30.



Présidente



Secrétaire générale